



# People and Baby : La répression anti-syndicale continue...

## Des syndicalistes de la Fédération CNT Santé Social en procès le 10 avril 2012 à Paris

Le 2 mars 2010, suite à une journée de grève des salariés de la halte-garderie Giono (13e arrondissement de Paris), à l'appel de la section syndicale CNT, la direction de l'entreprise privée gestionnaire de ce marché public, **People and Baby**, **décidait de mettre à pied l'ensemble des grévistes, puis de licencier cinq d'entre elles**. Par la suite, le PDG de la société People and Baby, Christophe Durieux, a subi un premier échec : **le refus par le ministère du Travail de donner l'autorisation de licenciement de la déléguée syndicale CNT dans l'entreprise**. En effet, alors que l'inspection du travail avait déjà refusé ce licenciement, la direction de People and Baby avait fait un recours contre cette décision!

**Malgré cette victoire, la lutte continue** : si la déléguée syndicale CNT est aujourd'hui confirmée dans son action et sa légitimité, les quatre autres adhérentes de la CNT, qui ne sont pas elles des salariées protégées, restent licenciées pour leur activité syndicale. Plusieurs procédures prud'homales ont été engagées depuis deux ans pour faire prononcer la nullité de ces licenciements et obtenir la réintégration de ces salariées.

**L'enjeu de cette lutte est fort, car il s'agit d'obliger une direction à respecter le droit syndical, de mettre fin à l'impunité patronale au sein de People and Baby et de permettre aux salariées de cette entreprise de ne pas se faire licencier pour oser réclamer des droits.**

Cette lutte a donné lieu de nombreuses manifestations et rassemblements (Mairie du 13e, Hôtel de Ville de Paris, siège social de l'entreprise, etc.) et a obtenu le soutien de nombreuses structures syndicales dont la CGT, Solidaires et les « Conti en lutte », pour n'en citer que quelques-unes.

**Deux ans après, la répression antisyndicale de la société People and Baby continue...** Le 10 avril prochain, cinq membres du secrétariat (à l'époque de la lutte) de la Fédération Santé Social de la Confédération Nationale du Travail (CNT), dont dépend la section syndicale People and Baby, **passeront devant le Tribunal correctionnel de Paris**. Ce procès fait suite à une assignation par Christophe Durieux, PDG de People and Baby pour injure publique. Ce dernier se sentant personnellement visé par un autocollant non signé, où l'on peut lire :

« *Patron voyou, on te retrouvera partout !* ».

**Nous vous invitons à venir témoigner de votre solidarité avec  
les camarades de la CNT qui passeront en procès :**

**Le mardi 10 avril 2012, à 13h30**

**Au Tribunal de Paris – 17e Chambre Correctionnelle  
Palais de Justice - 4 Boulevard Palais, 75001 Paris  
(Métro : Cité ou RER : Châtelet)**

**Un coup contre l'un d'entre nous est un coup contre tous !**

*Fédération CNT des travailleur-se-s de la santé et du social*

**Fédération CNT des travailleur-se-s de la santé et du social**  
33 rue des Vignoles, 75020 Paris - Téléphone : 06 28 33 42 43  
<http://www.cnt-f.org/sante-social.rp>

*Pour aider la Fédération Santé Social de la CNT et sa section en lutte à People and Baby, vous pouvez envoyer vos dons à la Fédération CNT Santé Social, 33 rue des Vignoles, Paris 75020 (chèque avec mention au dos « Défense légale - lutte People and Baby »)*